

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01496 Numéro SIREN : 438 476 491 Nom ou dénomination : BIDAUD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2020 sous le numéro de dépôt 19466

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BIDAUD FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 30 JUIN 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BIDAUD FINANCES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de

l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS BIDAUD FINANCES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 31 août 2020



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes

SARL BIDAUD FINANCES

64 AV FRANCOIS MITTERAND

90 ATHIS MONS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 365	13 365				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	652 470		652 470	652 470		
	Créances rattachées à des participations	174 644		174 644	174 644		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	840 479	13 365	827 114	827 114		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	203 286		203 286	43 703	159 584	365.16
	Autres créances	226 516		226 516	213 462	13 054	6.12
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 099		1 099	218 814	217 715	99.50
	Charges constatées d'avance (3)	7 178		7 178	6 570	608	9.26
	Total III	438 079		438 079	482 548	44 469	9.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 278 558	13 365	1 265 193	1 309 662	44 469	3.40

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

174 644

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 800)	14 800	14 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	833 304	833 304		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	789	789		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	162 155	507 007	344 852	68.02
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 654	344 852	312 198	90.53
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	719 392	686 737	32 654	4.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	37 269	74 532	37 262	50.00
	Concours bancaires courants	150	132	18	13.89
	Emprunts et dettes financières diverses	426 820	457 820	31 000	6.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 393	9 892	14 501	146.59
	Dettes fiscales et sociales	50 608	74 633	24 024	32.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	6 561	5 917	644	10.88
	Total IV	545 801	622 925	77 124	12.38
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 265 193	1 309 662	44 469	3.40

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

545 801

622 925

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	346 583		346 583	291 311		55 271	18.97
Chiffre d'affaires NET	346 583		346 583	291 311		55 271	18.97
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1			1	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			346 584	291 311		55 272	18.97
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			45 826	36 444		9 382	25.74
Impôts, taxes et versements assimilés			9 892	4 915		4 977	101.28
Salaires et traitements			182 800	158 056		24 744	15.66
Charges sociales			73 178	60 051		13 127	21.86
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	0		1	153.66
Total des Charges d'exploitation (II)			311 697	259 466		52 231	20.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 886	31 845		3 041	9.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		250 000	250 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		66 623	66 623	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		389 990	389 990	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		706 613	706 613	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 232	3 616	1 384	38.27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 232	3 616	1 384	38.27
2. Résultat financier (V-VI)	2 232	702 997	705 229	100.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 654	734 842	702 188	95.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		389 990	389 990	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		389 990	389 990	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		389 990	389 990	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	346 584	997 924	651 340	65.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	313 929	653 072	339 143	51.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	32 654	344 852	312 198	90.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL BIDAUD FINANCES
64 AV FRANCOIS MITTERAND
91200 ATHIS MONS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

PBS CONSEIL
32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX
01 41 44 92 92

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture
- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

X

Principes et conventions générales

X

Permanence ou changement de méthodes

X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

X

Etat des amortissements

X

Etat des échéances des créances et des dettes

X

Evaluation des créances et des dettes

X

Détail des charges à payer

X

Détail des charges constatées d'avance

X

Détail des produits constatés d'avance

X

X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 265 192.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 346 582.66 Euros et dégageant un bénéfice de 32 654.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 365		
Autres participations	827 114		
TOTAL	827 114		
TOTAL GENERAL	840 479		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 365	13 365
Autres participations			827 114	827 114
TOTAL			827 114	827 114
TOTAL GENERAL			840 479	840 479

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 365			13 365
TOTAL GENERAL	13 365			13 365

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations		174 644	174 644	
Autres créances clients		203 286	203 286	
Impôts sur les bénéfices		224 046	224 046	
Taxe sur la valeur ajoutée		2 176	2 176	
Débiteurs divers		295	295	
Charges constatées d'avance		7 178	7 178	
TOTAL		611 624	611 624	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine		37 419	37 419		
Fournisseurs et comptes rattachés		24 393	24 393		
Personnel et comptes rattachés		5 002	5 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		30 227	30 227		
Taxe sur la valeur ajoutée		6 087	6 087		
Autres impôts taxes et assimilés		9 292	9 292		
Groupe et associés		426 820	426 820		
Produits constatés d'avance		6 561	6 561		
TOTAL		545 801	545 801		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 571			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
AGIOS A PAYER	150
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	4 500
PROVISION CONGES PAYES	5 002
CHARGES SOCIALES S/PROV. CONGES PAYES	2 251
TAXES DIVERSES A PAYER	5 244
Total	17 147

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 178		
Total	7 178		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	6 561		
Total	6 561		

BIDAUD FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 14.800 euros

Siège social : 64, avenue François Mitterrand

91200 ATHIS MONS

438 476 491 RCS EVRY

(la « Société »)

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 32.654 euros, au compte « Report à nouveau », dont le solde inscrit au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, débiteur pour un montant de 162.155 euros est, du fait de cette affectation, ramené à un solde débiteur de 129.501 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié exact.


Le Président
Monsieur Denis BIDAUD